



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 55312

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les préjudices subis par les victimes du vaccin contre le virus de l'hépatite B et sur la question de leur indemnisation. Il remarque en effet que de nombreux jeunes, répondant favorablement à une campagne de vaccination contre l'hépatite B menée dans les établissements scolaires, ont contracté et développé des pathologies graves, telles que des scléroses en plaques, inhérentes à l'inoculation du vaccin. Les indemnisations proposées par l'Etat s'inscrivent aujourd'hui dans le seul cadre des dommages liés aux vaccinations obligatoires. Il regrette par ailleurs que le dispositif d'extension de ce régime indemnitaire ne soit pas encore mis en place eu égard aux lourds préjudices et handicaps subis par ces personnes. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître ses intentions concernant l'indemnisation des personnes malades des suites de l'inoculation de ce vaccin qui, à l'époque, n'ont fait que répondre aux recommandations émises par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55312

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7099